



Assemblée générale

Distr. limitée
13 février 2023
Français
Original : anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Sous-Comité scientifique et technique
Soixantième session
Vienne, 6-17 février 2023

Projet de rapport du Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace

1. Conformément au paragraphe 10 de la résolution [77/121](#) de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a convoqué de nouveau, à sa 975^e séance, le 6 février 2023, son Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, sous la présidence de Sam A. Harbison (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).
2. Le Groupe de travail a rappelé que, dans le cadre du plan de travail pluriannuel étendu ([A/AC.105/1258](#), par. 237 et annexe III), ses objectifs en 2023 étaient d'achever le rapport à présenter au Sous-Comité sur les résultats du plan de travail pluriannuel ([A/AC.105/1138](#), annexe II, par. 8 et 9) et d'explorer les possibilités de recueillir des informations sur les progrès des connaissances, des pratiques et des plans pour les futures applications des sources d'énergie nucléaire dans l'espace.
3. Le Groupe de travail était saisi d'un projet de rapport, établi par ses soins, sur la mise en œuvre du Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, assorti de recommandations en vue d'apporter d'éventuelles améliorations au contenu technique et à la portée des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace ([A/AC.105/C.1/L.407](#)).
4. Pendant la soixantième session du Sous-Comité scientifique et technique, le Groupe de travail s'est réuni à la fois en séances informelles et formelles pour examiner le document mentionné dans le paragraphe 3 ci-dessus, et il a rappelé qu'en 2022, il avait tenu trois réunions intersessions en ligne pour atteindre les objectifs du plan de travail de cette année-là, et considérablement progressé dans l'établissement d'un rapport final à présenter au Sous-Comité concernant les résultats des travaux qu'il avait menés au titre du plan de travail actuel.
5. À sa troisième séance, le 10 février, le Groupe de travail a adopté son rapport final sur la mise en œuvre du Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, assorti de recommandations en vue d'apporter d'éventuelles améliorations au contenu technique et à la portée des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace, tel que modifié, notant qu'il serait publié dans les six langues officielles de l'ONU sous la cote [A/AC.105/C.1/124](#), et présenté au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à sa soixante-sixième session.



6. Le Groupe de travail a conclu que, si l'application des Principes, conjointement avec les orientations du Cadre de sûreté, constituait une base suffisante pour les États membres et les organisations internationales intergouvernementales qui souhaitaient mettre en place des cadres de sûreté nationaux ou régionaux garantissant un développement et une utilisation sûrs des sources d'énergie nucléaire dans l'espace, il restait nécessaire de poursuivre les travaux sur les aspects des applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace ayant trait à la sûreté, en particulier en ce qui concernait les réacteurs à fission nucléaire et les nouveaux types et utilisations de générateurs à radio-isotopes.

7. Le Groupe de travail a également conclu qu'il serait utile d'inviter l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à continuer de prendre part à ces travaux. S'il ressortait de ces travaux que des directives supplémentaires en matière de sûreté étaient nécessaires, des mécanismes adéquats pourraient être mis en place à cette fin, par exemple un groupe d'experts commun avec l'AIEA, dont le rôle serait clairement défini eu égard à celui du Groupe de travail et qui, par l'intermédiaire de ce dernier, ferait rapport au Sous-Comité.

8. Le Groupe de travail a recommandé au Sous-Comité d'approuver un nouveau plan de travail quinquennal selon lequel il viserait les objectifs suivants :

Objectif 1. Promouvoir et faciliter l'application du Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, en veillant à :

a) Donner l'occasion aux États membres et aux organisations internationales intergouvernementales qui envisagent d'utiliser ou qui utilisent des sources d'énergie nucléaire dans l'espace de résumer et de présenter leurs plans, les progrès accomplis et les difficultés rencontrées ou attendues dans la mise en œuvre du Cadre de sûreté ;

b) Donner l'occasion aux États membres et aux organisations internationales intergouvernementales ayant une expérience dans le domaine des applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace de faire des présentations sur les difficultés recensées au titre du paragraphe a) ci-dessus, ainsi que sur les mesures prises en cours de mission pour appliquer les orientations contenues dans le Cadre de sûreté.

Objectif 2. Recueillir et analyser des informations techniques pertinentes sur les futures utilisations possibles des sources d'énergie nucléaire dans l'espace, en particulier celles qui utilisent des réacteurs nucléaires, en :

a) Invitant davantage d'États membres et d'organisations internationales intergouvernementales, en particulier l'AIEA, à intégrer le Groupe de travail et à partager leurs points de vue, leurs plans et leur expérience ;

b) Convenant d'activités appropriées à mettre en œuvre pour recueillir des informations sur les futures utilisations possibles des sources d'énergie nucléaire ;

c) Réalisant une analyse critique des incidences que peuvent avoir, du point de vue de la sûreté, les informations partagées au titre des points a) et b) ci-dessus, et en présentant cette analyse au Sous-Comité.

Objectif 3. Examiner, au sein du Groupe de travail, les incidences que pourrait avoir sur ses travaux futurs l'analyse décrite dans l'objectif 2, et recommander des mesures appropriées au Sous-Comité.

9. En outre, le Groupe de travail est convenu, sous réserve que le nouveau plan de travail quinquennal soit approuvé par le Sous-Comité, de tenir des réunions intersessions, animées par le secrétariat, en vue de favoriser la réalisation des objectifs de ce plan de travail.

10. Le Groupe de travail est également convenu qu'il faudrait que le secrétariat actualise, sous la direction de son président, le contenu du site Web du Bureau des affaires spatiales consacré aux travaux du Groupe (www.unoosa.org/oosa/en/COPUOS/stsc/wgnps/index.html).

11. Notant que Sam A. Harbison (Royaume-Uni) achevait son mandat à la présidence du Groupe de travail, les membres lui ont exprimé leur sincère reconnaissance pour le dévouement indéfectible dont il avait fait preuve pendant plus de 20 ans.

12. Le Groupe de travail a noté que la candidature de Leopold Summerer (Autriche) à sa présidence avait été proposée et qu'il restait à finaliser les dispositions administratives nécessaires.

13. À sa 4^e séance, le 15 février, le Groupe de travail a adopté le présent rapport.
